



Publié le 12 octobre 2022



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 03 octobre 2022

Délibération n° 2022-114

**MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE - RECONSTRUCTION DU GYMNASE LEO LAGRANGE -
RESTRUCTURATION ET EXTENSION DES GROUPES SCOLAIRES JEAN MACE, JULES FERRY
ET OSCAR AURIAC - AUTORISATION**

*Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire*

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 45

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Ghislaine BOUVIER, Alain CHARRIER, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Daniel MARGNES, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Eric SARRAUTE, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL, Patrice LASSALLE-BAREILLES

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 4

Mesdames, Messieurs : Marie RECALDE à Thierry TRIJOLET, Anne-Eugénie GASPARD à Cécile SAINT-MARC, Aude BLET-CHARAUDEAU à Ghislaine BOUVIER, Antoine JACINTO à Thierry MILLET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Cécile SAINT-MARC

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère municipale Déléguée aux marchés publics et à la bienveillance animale, rappelle qu'une consultation relative à la maîtrise d'ouvrage déléguée – reconstruction du gymnase Léo Lagrange – restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé, Jules Ferry et Oscar Auriac a été lancée selon la procédure avec négociation, la forme du marché retenue étant le marché à tranches optionnelles pour le lot 2.

Les prestations sont réparties en 2 lots :

Lot 1 Maîtrise d'ouvrage déléguée - reconstruction du gymnase Léo Lagrange
Lot 2 : Maîtrise d'ouvrage déléguée - restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé, Jules Ferry et Oscar Auriac.

Pour le lot 2, les tranches se décomposent ainsi :

Tranche ferme : restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé et Jules Ferry
Tranche optionnelle : restructuration et extension du groupe scolaire Oscar Auriac.

La procédure avec négociation a été lancée le 22 avril 2022 en application des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

La procédure était décomposée en deux phases distinctes (phase de candidature avec sélection de candidats - phase d'offre avec choix de ou des attributaires).

A l'issue de la phase candidature, 3 candidats ont été retenus pour le lot 1 (SODEREC, ALIENOR, BMA) et 2 candidats pour le lot 2 (ALIENOR, BMA).

Les marchés sont conclus à compter de la notification et s'achèvent à l'expiration des garanties contractuelles (durée prévisionnelle : 60 mois).

La Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance du 26 septembre 2022, a décidé d'attribuer les marchés pour les lots 1 et 2 :

Lot 1 : ALIENOR AMO – 4 allée de Crabette – 33600 PESSAC, pour un montant de 270 500, 00 € HT
Lot 2 : BMA – 38 rue de Cursol – 33000 BORDEAUX, pour un montant de 613 100,00 € HT (TF : 421 100,00 + TO : 192 000 € HT).

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 26 septembre 2022,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il convient de souscrire ce marché pour la maîtrise d'ouvrage déléguée – reconstruction du gymnase Léo Lagrange – restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé, Jules Ferry et Oscar Auriac

DECIDE :

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés n° 2022-MER061 et 2022MER062 dont l'objet est la maîtrise d'ouvrage déléguée – reconstruction du gymnase Léo Lagrange – restructuration et extension des groupes scolaires Jean Macé, Jules Ferry et Oscar Auriac dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ces contrats,

Article 2 : d'inscrire au budget principal de la Ville les crédits nécessaires.

ADOpte A LA MAJORITE -

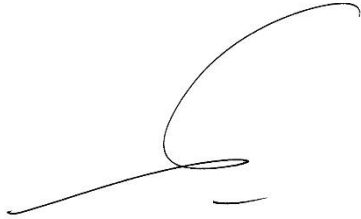
ABSTENTION : Antoine JACINTO

CONTRE : Groupe Communiste

N'a pas pris part au vote M. TRIJOLET

Pour extrait certifié conforme

Fait à Mérignac, le 03 octobre 2022



Madame Cécile SAINT-MARC
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée le 04 octobre 2022.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.